



CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-155

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 mai 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, M. Edouard GEBHART, Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Convention de partenariat avec le Centre Départemental de Mémoire des P.O. - année
2023

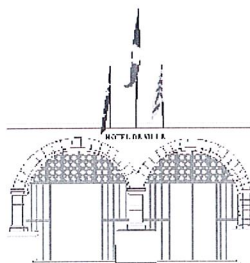
M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

Le Centre Départemental de Mémoire des Pyrénées-Orientales, association régie par la loi de 1901, a pour mission principale de transmettre la mémoire et plus particulièrement à la jeune génération, en s'appuyant sur les grands conflits armés dans lesquels la France a été impliquée mais, aussi, de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, au rôle joué par l'Europe et au respect de l'environnement.

Les actions menées par l'association représentant grand intérêt pour la politique publique de la Ville, celle-ci souhaite continuer à lui apporter son soutien.

Il est donc proposé la signature d'une convention de partenariat qui a pour objet de définir, pour l'année 2023, les engagements respectifs du Centre Départemental de Mémoire des Pyrénées-Orientales et de la Ville de Perpignan.



En conséquence, je vous propose :

- 1) d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville de Perpignan et le Centre départemental de mémoire des Pyrénées-Orientales, pour l'année 2023, annexée à la présente ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile en la matière ;
- 3) d'attribuer à l'association une aide financière d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros) ;
- 4/ de décider que les crédits nécessaires seront prélevés à cet effet au budget de la commune.

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

52 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230510-173214-DE-1-1

Accusé reçu le : 17 MAI 2023

Affiché le : 17 MAI 2023

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

